



## Ordonnance de télécom CRTC 2009-801

Ottawa, le 22 décembre 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Managed Systems Network Inc./Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-M50-200915639	le 17 novembre 2009

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>*